

## LE COMPOSTAGE, QUOI DE PLUS NATUREL !

Chaque année, la collecte et le traitement des déchets ménagers coûtent de plus en plus cher, en dépit des efforts des uns et des autres pour les trier et les déposer dans les conteneurs des points d'apport volontaires et dans les déchetteries.

Deux types de déchets sont particulièrement coûteux :

- *les ordures ménagères*, celles qui sont collectées à votre porte : 275 euros la tonne.
- *les tontes de pelouses* qui sont portées en déchetteries : 33 euros la tonne. Une augmentation de 40% de ces déchets a été enregistrée dans les déchetteries depuis 2010.
- *les branchages* également déposés en déchetteries : 43 euros la tonne. Une augmentation de 55% a été constatée sur cette même période.

Vous pouvez contribuer à une nouvelle économie en décidant de composter

- *vos déchets verts* (feuilles mortes, tontes de pelouses, branchages broyés)
- *vos déchets fermentescibles* (épluchures, fruits et légumes non consommables, le marc de café)

Composter, c'est transformer des déchets organiques en humus. Pour cela il faut entasser les déchets pendant 6 à 8 mois au-dessus d'une surface plane, en contact direct avec la terre dans un endroit aéré. Le produit obtenu est un engrais particulièrement écologique et économique auquel vous trouverez de nombreux usages dans votre jardin car il est léger et aère le sol, parce qu'il retient l'eau et évite le dessèchement, parce qu'il fixe les éléments nutritifs indispensables à vos plantations.

C'est pourquoi, dans un premier temps, votre mairie, votre communauté de communes et le **Syndicat mixte de la Perrelle** vont remettre gratuitement à titre expérimental 500 composteurs qui seront répartis sur l'ensemble des communes adhérentes. Ce composteur sera adapté à un jardin comportant une pelouse, de 100 à 600 m<sup>2</sup> environ, où l'herbe tondu est ramassée. Des conseils utiles sont donnés à ce sujet sur le site du Syndicat mixte de la Perrelle [www.laperrelle.fr](http://www.laperrelle.fr).

Si vous souhaitez vous impliquer dans cette démarche nous vous invitons, pour matérialiser votre accord, à nous retourner le bon de réservation ci-dessous.

A l'avance nous vous remercions de contribuer ainsi à la gestion économique et écologique des déchets ménagers.

✂

**Opération de distribution gratuite de composteurs individuels sur le territoire du Syndicat mixte de La Perrelle.**

**Bon de réservation d'un composteur individuel.**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Commune :

☎ :

Adresse Internet (Email) :

Superficie totale approximative de vos pelouses et surfaces plantées (m<sup>2</sup>) :

Une participation de 10 € nous sera demandée  
A retourner à : Syndicat mixte de La Perrelle - Mairie de Bréhal - 50290 Bréhal  
ou [laperrelle@orange.fr](mailto:laperrelle@orange.fr)

lors du retrait  
du composteur